



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 MAI 2019

Convocation du 15 mai 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2019 ;
- 2) Demande de subvention de l'ASLC pour l'organisation du feu d'artifice de la fête nationale ;
- 3) Demande de subvention de l'AAPPMA ;
- 4) Compte-rendu d'activités de Réseaux GDS pour l'année 2018 ;
- 5) Restitution de la propriété du centre sportif à Kogenheim et modalités de répartition du bien ;
- 6) Bâtiment Mairie/Ecole : Travaux de ravalement des façades – Lancement du projet ;
- 7) Bâtiment Mairie/Ecole : Travaux de ravalement des façades – Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- 8) Réparation et entretien des vitraux de la Chapelle de Hindisheim ;
- 9) Opposition au transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;
- 10) Divers.

**PRESENTS : Mmes Christelle SCHNEIDER - Marie-Noëlle LAUER - Marthe HURTER
Céline MARTZ-OFFERLE -- Chantal MATARAZZI – Marie-Claire MUTSCHLER
MM. Pascal NOTHISEN –Nicolas NIEDERGAN – Jacky EBER – Eric CROIZET –
Alfred PERRAUT**

**Absents excusés : Clarisse NOISIEZ (procuration à Marie-Claire MUTSCHLER)
Fabienne REINLING (procuration à Chantal MATARAZZI)
Alain MUTSCHLER**

Absent non excusé : Jean-Luc HILL

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs MEYER

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASLC POUR L'ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE DE LA FÊTE NATIONALE

Vu la lettre du 22/05/2019 de l'ASLC qui projette de renouveler le tir du feu d'artifice à HINDISHEIM à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 2019,

Vu le Budget Primitif article 6574.

MM. Pascal NOTHISEN et Jacky EBER, ayant quitté la salle,
Sous la présidence momentanée de M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'octroyer une subvention de 1 800 € pour le tir du feu d'artifice de la fête nationale du 14 juillet 2019 qui sera versée sur présentation d'une facture d'achat de fournitures et de matériel consécutifs à cette animation spécifique.**
- **D'autoriser le Maire à verser, le moment venu, cette subvention en exécution à la présente décision.**

3) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AAPPMA : MISE A JOUR DE LA DELIBERATION DU 24 JANVIER 2019

Monsieur le Maire expose que par délibération du 24 janvier 2019 le Conseil Municipal a donné son accord pour octroyer à l'Association Agréée de Hindisheim-Limersheim pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique une subvention de 15% sur un montant estimatif de 11 892.07 € TTC pour l'aménagement de la cour du site de l'étang de pêche.

Monsieur Joseph FENDER, Président de l'Association a transmis un dossier comprenant les factures acquittées et le décompte nominatif des heures effectuées par les bénévoles.

Le montant subventionnable s'élève à 12 620.68 €, représentant une subvention de 1 893,10 €.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour la délibération du 24 janvier 2019.

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De mettre à jour la délibération du 24 janvier 2019,**
- **D'octroyer à l'Association Agréée de Hindisheim-Limersheim pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique une subvention de 15%, soit un montant total de 12 620.68 € représentant une subvention de 1 893.10 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer la subvention.**

4) COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE RESEAUX GDS POUR L'ANNEE 2018

Le compte rendu d'activités 2018 du Réseau GDS est présenté par M. Pascal NOTHISEN. Il peut être résumé ainsi :

- Contrat de concession signé le 01/03/2011 arrivant à échéance le 28/02/2051
- 2 millions 955 de KWH acheminés pour 65 points de consommations et 5 651 m de réseau
- Investissement : 43 687.42 €
- Nombre de branchements réalisés : 89
- Prévision d'extension du réseau dans le Chemin de la Forêt : 65 mètres

Ce rapport peut être consulté par le public au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le conseil municipal

A l'unanimité

- Prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

5) RESTITUTION DE LA PROPRIETE DU CENTRE SPORTIF A KOGENHEIM ET MODALITES DE REPARTITION DU BIEN

Le conseil communautaire a délibéré le 3 avril 2019 en faveur de la restitution du bien (le centre sportif à Kogenheim situé Rue du Stade) dans le cadre d'une répartition neutre à savoir sans aucune contrepartie financière.

Il a également proposé que, conformément à l'article L.5211-25-1 du CGCT, les communes membres délibèrent de manière concordante en suivant la proposition de la communauté de communes avant le 30 juin 2019.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de DECIDER :

Considérant que le coût de la réalisation a été pris en charge par la Communauté de Communes (avec diverses participations financières), puis le coût d'entretien et de mise en sécurité nécessaire au fonctionnement de cet équipement jusqu'à aujourd'hui, alors que la compétence en matière de réalisation d'équipements sportifs et culturels a été retirée depuis 2006 et en l'absence de compétence de gestion sur ledit bien ;

Considérant que la Commune de Kogenheim va donc bénéficier d'un équipement financé au niveau intercommunal pour sa réalisation et pour l'entretien et la mise en sécurité nécessaires à son fonctionnement depuis 2006 mais qu'il apparaît néanmoins équitable qu'aucune contrepartie financière ne soit sollicitée dès lors qu'elle constituerait une charge supplémentaire à celles assumées par la Commune au titre de la gestion communale de l'équipement ;

VU l'article L.5211-25-1 du CGCT relatif aux conséquences d'un retrait de compétence ;

VU la délibération de la communauté de communes en date du 3 avril 2019 portant sur la proposition de restitution de la propriété du centre sportif à Kogenheim et les modalités de répartition de ce bien.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER, dans le cadre de la répartition prévue à la suite du retrait de compétence, l'intégration du Centre Sportif situé Rue du Stade à Kogenheim dans le patrimoine de la Commune de Kogenheim, la répartition réalisée ne donnant lieu à aucune contrepartie financière.**

6) BÂTIMENT MAIRIE/ECOLE : TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES - LANCEMENT DU PROJET

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose que les travaux de ravalement des façades du bâtiment mairie/école vont démarrer fin juin 2019.

Une mise en concurrence a été lancée et la date limite de réception des offres est fixée au vendredi 24 mai 2019 à 12h00.

Il propose d'autoriser M. le Maire à suivre l'avis de la commission d'analyse des marchés après l'examen des offres par notre Maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'autoriser M. le Maire à suivre l'avis de la commission d'analyse des marchés après l'examen des offres par notre maître d'œuvre,**
- **D'autoriser le maire à signer toutes pièces s'y afférentes.**

7) BÂTIMENT MAIRIE/ECOLE : TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES – MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

Monsieur le Maire expose que le projet de ravalement des façades du bâtiment mairie/école nécessite la mise en place d'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

S'appuyant sur les délégations dont il bénéficie, le maire précise qu'une mise en concurrence a été lancée selon la procédure adaptée des marchés publics avec la publication d'un avis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'approuver la mise en place d'une mission de coordination SPS dans la mise en œuvre du projet de ravalement des façades du bâtiment Mairie/Ecole,**
- **D'approuver la mise en concurrence initiée par le Maire dans le cadre des marchés publics à procédure adaptée avec publication d'un avis,**
- **D'autoriser le maire à procéder à l'attribution du marché de la mission concernée après avis de la commission d'analyse des marchés,**
- **D'autoriser le maire à signer toutes pièces s'y afférentes.**

8) REPARATION ET ENTRETIEN DES VITRAUX DE LA CHAPELLE DE HINDISHEIM

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux actuellement effectués à la Chapelle par le Conseil de Fabrique de l'Eglise Saints Pierre et Paul, il a été constaté que les vitraux présentent des impacts, des interstices et des infiltrations d'eau.

Le Maire propose de procéder à des travaux de réparation et d'entretien des vitraux avant la fin du chantier.

Deux devis ont été présentés par la société ROSAZE de Wasselonne pour un montant total de 3 368.40 € HT soit 4 042.09 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à 12 voix « pour » dont 2 procurations et 1 abstention (Alfred PERRAUT)

- **De procéder aux travaux de réparation et d'entretien de vitraux de la Chapelle,**
- **De confier ces travaux à la société ROSAZE de Wasselonne pour un montant de 3 368.40 € HT soit 4 042.09 € TTC,**
- **D'autoriser le maire à signer toutes pièces s'y afférentes.**

9) OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » aux communautés de communes ;

VU la circulaire portant instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » aux communautés de communes ;

En liminaire, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les articles 64 et 66 de la loi NOTRe attribuent, à titre obligatoire, les compétences « eau potable » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il expose que des aménagements ont été introduits par la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » aux communautés de communes.

Ainsi, il précise que les communes membres des communautés de communes qui n'exerçaient pas, à la date de publication de la loi du 3 août 2018 précitée, les compétences « eau potable » ou « assainissement » à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer, sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

Il indique dès lors que les communes membres des communautés de communes ont la possibilité de délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, jusqu'au 30 juin 2019.

Il souligne que l'opposition ne prend effet que si elle est décidée par des délibérations prises par au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale.

Il relève :

- d'une part, que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein n'est pas compétente à ce jour en matière d'eau potable,
- d'autre part, que de nombreuses communes membres de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sont membres du SDEA.

Il rapporte subséquemment que le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord et la Ville d'Erstein ont engagé une réflexion avec le SDEA portant sur l'organisation de leurs services et le transfert éventuel de leur compétence « eau potable ».

Monsieur le Maire propose, compte tenu de la réflexion engagée avec le SDEA, de s'opposer au transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, afin de reporter la date du transfert obligatoire de cette compétence du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.
- **DE DEMANDER** au conseil communautaire de la Communauté de Communes de du Canton d'Erstein de prendre acte de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10) DIVERS

a) Informations

M. MEUILLET, commissaire enquêteur dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, a déposé son rapport. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pourra être approuvé lors du prochain conseil municipal.

Deux pétitions ont été déposées en mairie et remises aux conseillers, la première concernant la circulation à travers le village et la seconde intitulée « un été sans moustiques ». Nonobstant l'examen des problématiques en commission ad hoc, le Maire a d'ores et déjà demandé à la gendarmerie des contrôles de vitesse renforcés. Concernant les moustiques, les désagréments sont réels mais les difficultés d'engager en l'état actuel un traitement d'envergure le sont également. Tenant compte du consensus qui se dégage au sein des conseillers, le Maire apportera une réponse détaillée au pétitionnaire.

Mme Sophie HAUSS a quitté son poste d'ATSEM à temps partiel, son remplacement est assuré par une employée de REAGIR (Benfeld) jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Suite à la demande de M. le Maire, M. Alfred PERRAUT sera le délégué pour siéger au sein des instances du SDEA dans le cadre de la compétence « grand cycle de l'eau ».

b) Urbanisme

Déclarations préalables

- DELECOLLE Philippe – 178 rue du Moulin
Travaux sur façade et toiture
Tacite
- DACUNHA David – 1 rue Laure Diebold Mutschler
Construction d'un abri de jardin et édification d'une clôture
- LAZAR Liviu Florin – 244 rue de l'Eglise
Réfection de la toiture, création d'une porte de garage, remplacement d'une porte et consolidation du pignon en limite de propriété
- NGUYEN VAN TUE Yannick – 4 rue des Marronniers
Mise en place d'une clôture
Favorable
- MUNSCH Nicolas – 5 rue des Prés
Agrandissement de la maison (18m²) et création d'une piscine enterré
- RIBEIRO DE FARIA Claudine – 244 rue de l'Eglise
Changement des volets et création de deux fenêtres sur l'annexe
- FUHRY Maurice – 207 A impasse de la Dîme
Transformation de deux fenêtres en porte-fenêtre, remplacement de tuiles transparentes par un vasistas.

Permis de construire

- MUTSCHLER Alain – 220 impasse du Moulin
Construction d'un carport et d'un abri
- MEYER Chrétien – 185 rue du Moulin
Construction d'un garage double

Droit de préemption :

Rue des Prunus

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

c) Planning :

Dimanche 26 mai 2019 : Elections Européennes

Mardi 11 juin 2019 : Conseil de l'école élémentaire

Jeudi 13 juin 2019 à 20h : Commission COCULO

Mercredi 19 juin 2019 : Visite du Château d'eau de Nordhouse (sortie organisée par le SIEEN)

Jeudi 20 juin 2019 à 20h : Commission BUS

Jeudi 04 juillet 2019 à 20h15: Conseil municipal

Jeudi 05 septembre 2019 à 20h15 : Conseil municipal

d) Tour de table :

Chantal MATARAZZI :

- s'interroge sur l'obligation de la mise en place du compteur LINKY et essentiellement sur son impact néfaste pour la santé.

- demande si la mairie a déjà réceptionné un projet pour les parcelles jouxtant la propriété SCHEER. Nicolas NIEDERGANG répond qu'à l'exception des permis de démolir, aucun projet n'a été déposé.

Céline MARTZ-OFFERLE informe qu'il serait nécessaire d'entretenir l'aire de jeux de la rue des Coquelicots.

Jacky EBER répond que le nettoyage sera réalisé après la plantation en cours.

Marie-Claire MUTSCHLER :

- souligne le manque de passages piétons entre l'entrée Ouest du village et le Foyer. Nicolas NIEDERGANG propose d'en discuter lors de la prochaine commission BUS.

- s'interroge sur la date de réparation du pont Rischlach. Nicolas NIEDERGANG répond que les travaux seront effectués en juin.

Jacky EBER :

- projette diverses photos concernant le réaménagement de l'entrée ouest et la mise en place des nouveaux pots ralentisseurs

- informe que des étudiants en première année d'ingénieur viendront découvrir les méandres de l'Andlau

- informe que l'abri bus littéraire sera mis en place dès le vendredi 24 mai 2019.

Fin de la séance : 22h50